



FONDS D'INCLUSION DANS L'EMPLOI
Appel à projets 2018 Direccte Hauts-de-France
Nord - Valenciennes

Étude pour développer le lien entre les acteurs de l'entreprise et l'insertion par activité économique dans l'arrondissement d'Avesnes s/ Helpe

Texte de référence :

- Circulaire DGEFP du 11 janvier 2018 relative aux parcours compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Exposé des motifs

La circulaire ministérielle DGEFP du 11 janvier 2018 institue un fonds d'inclusion dans l'emploi qui regroupe les crédits affectés aux parcours emploi compétences et à l'insertion par l'activité économique. Cette instruction a ouvert la possibilité de mobiliser des moyens au bénéfice du soutien d'initiatives territoriales à caractère innovant en matière de création d'emplois ou d'accès à l'emploi ou d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi.

Celui-ci s'inscrit dans le cadre des priorités gouvernementales en matière d'intervention en faveur des publics les plus éloignés du marché du travail, autour de l'objectif premier d'inclusion dans l'emploi.

« L'insertion par l'activité économique (IAE) regroupe différents types de structures, TPE, PME ou associations, qui relèvent de l'économie sociale et solidaire (ESS). Conventionnées par l'Etat, elles cherchent à concilier performance économique et projet social en proposant des contrats à des personnes éloignées de l'emploi.

Elles mettent ainsi leur développement au service de la lutte contre le chômage et les exclusions, sur tous les territoires. Elles sont aujourd'hui plus de 3 800 en France.

1. Définition de l'action

Il est demandé aux acteurs de l'insertion par l'activité économique répondant à cet appel à projet de décliner une ingénierie permettant aux structures d'insertion de se positionner sur des thématiques déclinées ci après :

-La filière Bois : En effet, le pôle Bois fait partie du pôle régional d'excellence, l'arrondissement de l'Avesnois étant l'un des territoires les plus boisés des Hauts de France.
Une étude de l'ADEME fait état des créations d'emplois en Hauts de France en matière de transition énergétique. La filière Bois devra faire l'objet d'une attention particulière dans cette étude, qu'il s'agisse du Bois énergie, du Bois construction isolant ou du Bois recyclage et revalorisation.

-La filière du Tourisme : La qualité paysagère et des espaces naturels rendent le territoire attractif pour le tourisme.

La Sambre Avesnois possède d'ailleurs des équipements touristiques variés : parc animalier de Maubeuge, golf, Musverre, site archéologique de Bavay, forêt de Mormal, Val joly.

Le tourisme est affiché comme un axe de la stratégie de développement économique en Sambre Avesnois.

Un office de tourisme intercommunal a d'ailleurs été créé en 2018 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre - l'OTI.

Le tourisme et l'hôtellerie-restauration plus particulièrement, présentent des opportunités de création d'activité, et d'emplois (pyramide des âges, élévation du niveau de qualité de service)

Par ailleurs, il apparaît que ce secteur rencontre des difficultés chroniques de recrutement.

L'IAE peut permettre de former et de préparer des publics dépourvus d'emplois à acquérir des compétences recherchées dans ces différentes activités.

Par ailleurs, deux autres filières porteuses méritent d'être examinées au sein de cette étude :

-La filière de la conciergerie d'entreprise : il s'agit d'apporter un service aux entreprises permettant un gain de temps pour ses collaborateurs (notamment courses, ménage, repassage, bien être...)

-La filière du Numérique : Dans un contexte de déploiement de la fibre sur le territoire, développement des différents champs du numérique.

L'objectif est de créer une synergie entre les entreprises des secteurs d'activité concernés et les structures d'insertion en vue de permettre au public en insertion d'accéder à des supports d'activité diversifiés, de favoriser l'innovation en lien avec les besoins des territoires et la demande d'emploi.

2. Description de la prestation attendue

Outre une parfaite appropriation de la stratégie à visée d'insertion du public éligible au dispositif de l'insertion par l'activité économique, les acteurs de l'insertion par l'activité économique répondant à cet appel à projet présentent une connaissance approfondie du marché du travail et des acteurs de la formation professionnelle sur leur territoire. Ils travaillent en synergie avec les partenaires du service Public de l'Emploi et nouent des partenariats avec des entreprises des secteurs publics et privés.

Les actions proposées dans le cadre de cet appel à projets permettent à la fois de dynamiser le territoire en créant du lien entre les structures d'insertion et les entreprises, d'innover sur des thématiques précitées et de renforcer l'employabilité des personnes en parcours d'insertion.

L'action d'accompagnement tout au long du parcours emploi compétence s'inscrira dans la durée et devra obligatoirement débuter en 2018.

3. Evaluation des actions et du suivi de l'action

Les porteurs retenus remettront un bilan d'activité à l'issue des actions menées auprès des employeurs, suivant la grille d'indicateurs d'évaluation qui leur sera transmise, ainsi qu'un bilan financier dans le cadre du contrôle de l'emploi des fonds versés par la Direccte.

Les objectifs suivants devront, entre autres, être précisés dans le cadre du bilan d'activité :

- Entreprises contactées dans ce champ (prospection)
- Qualification des besoins et potentiels sur chaque thématique précitée
- Propositions d'axes de développement d'activité permettant un lien entre les structures d'insertion et les acteurs de l'entreprise. (notamment étude de faisabilité économique et financière)

4. Critères de sélection des candidatures

- Acteur de l'insertion par l'activité économique
- Qualité de la démarche proposée
- Expérience de l'organisme candidat (y compris des personnes prévues par l'organisme candidat pour réaliser l'étude)

La commission de sélection examinera uniquement les dossiers complets, répondant aux critères énoncés ci-dessus, et déterminera les projets recevables.

Les principales étapes de la procédure de sélection sont :

- La commission de sélection examinera la recevabilité des projets au regard des articles du présent appel à candidatures.
- Elle propose un classement selon les critères définis à l'article 4
- La Direccte établit le classement des lauréats selon les critères définis précédemment et dans la limite des moyens affectés au présent appel à projets.
- La Direccte décide d'attribuer le financement à la structure retenues et réalise la convention présentant les engagements réciproques entre la structure sélectionnée et l'Etat.

6. Critère de sélection des candidatures

L'action sera suivie à travers un comité de pilotage organisé par l'unité départementale de la Direccte Nord - Valenciennes.

La structure retenue s'engage à participer aux comités de suivi ainsi qu'à la réunion de bilan, organisés par la Direccte.

7. Modalités de mise en œuvre

L'action devra démarrer à compter du 1^{er} Décembre 2018 et l'étude devra être finalisée avant le 28 Février 2019.

Le montant maximal de l'action est plafonné à hauteur de 60 000 €.

Modalités pratiques

Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre tous les éléments suivants :

1. Une lettre officielle de soumission de candidature.
2. Une note de présentation du projet, mettant en avant les éléments précités à l'article 4 du présent appel à projets.
3. Le formulaire de demande de subvention (COSA) complété des éléments de description de l'action, de budget prévisionnel de l'action et de présentation de la structure porteuse du projet.
4. Les documents utiles à joindre au dossier tels que précisés dans le formulaire de demande de subvention (statuts, RIB, rapport du commissaire au compte...)

Pour information, l'imprimé COSA de demande de subvention est téléchargeable à l'adresse :
<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Les dossiers doivent être transmis auprès de l'unité départementale Nord - Valenciennes de la Direccte par messagerie électronique à l'adresse suivante :

nordpdc-ut59v.iae@direccte.gouv.fr

Ils doivent être transmis, impérativement avant la clôture de l'appel à projets, la date et l'heure de réception faisant foi :

Le 6 novembre 2018 à 18 heures

Toute réponse parvenant ultérieurement ne sera pas traitée par la commission de sélection.
Pour toute demande de renseignements sur le présent appel à projets, vous pouvez contacter :

Unité départementale de la Direccte Nord - Valenciennes

Rue Marc Lefrancq
59300 Valenciennes
Secrétariat 0327099622